



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assainissement et distribution

Question écrite n° 9795

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy alerte Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur les phénomènes de surfacturation dans le secteur de l'eau. En effet, le dernier rapport de l'UFC-Que choisir juge « souvent très abusif » le prix de la distribution et de l'assainissement de l'eau. Ainsi, le syndicat des eaux d'Ile-de-France aurait un taux de marge de 58,8 %. Ce phénomène est en partie dû au partage du marché entre Suez, Véolia et les régies publiques, ces dernières étant de moins en moins choisies par les élus locaux. Selon ce rapport, la clef d'une meilleure gouvernance de l'eau resterait dans les mains des élus locaux, qui, lors de la renégociation des contrats, devraient envisager sérieusement l'opportunité d'un retour en régie publique. Il souhaiterait donc savoir si l'État ne pourrait pas agir pour aider ces derniers dans cette tâche, et comment.

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9795

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 6952

Question retirée le : 8 avril 2008 (Fin de mandat)